



2020-03-18

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Conseil de la susdite Municipalité, étant la séance régulière du mois de mars, tenue **sous la forme d'une rencontre téléphonique ce 18^e jour du mois de mars à 19 h**, conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020) à laquelle sont présents messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean-Marc Chevalier, rep	Boileau
Pierre Labonté	Bowman
Gilles Tremblay	Chénéville
David Pharand	Duhamel
François Clermont	Fassett
Louis Venne	Lac-des-Plages
Jean-Paul Descoeurs	Lac-Simon
Alain Gamache	Canton de Lochaber
Pierre Renaud	Canton de Lochaber-Partie-Ouest
Robert Bertrand	Mayo
Martin Deschênes	Montebello
Stéphane Séguin.	Montpellier
Michael Kane	Mulgrave-et-Derry
Gilbert Dardel	Namur
Carol Fortier	Notre-Dame-de-Bonsecours
François Gauthier	Notre-Dame-de-la-Paix
Christian Beauchamp	Papineauville
Christian Pilon	Plaisance
Luc Desjardins	Ripon
Jean-René Carrière	Saint-André-Avellin
Hugo Desormeaux	Saint-Émile-de-Suffolk
Yvon Landry, rep.	Saint-Sixte
Jean Lanthier, rep.	Thurso
Roland Montpetit	Val-des-Bois

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso. La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service du développement du territoire, monsieur Marc Carrière ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Marie Chantale Dallaire, sont aussi présents.

Le Préfet soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Mot du préfet**
3. **Appel des conseillers (information)**



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

4. **Ouverture de la séance (décision)**
5. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
6. **Dépôt et approbation des procès-verbaux des séances du Conseil des maires tenues le 22 janvier et le 19 février 2020 (décision)**
7. **Questions du public**
8. **Planification et gestion des ressources financières et humaines**
 - 8.1 **Projet « Papineau Numérique » - Délégation de pouvoir au Comité administratif – Projet de règlement (décision)**
 - 8.2 **Affectation du surplus de l'exercice financier 2019 – Recommandation du Comité administratif (décision)**
 - 8.3 **Ouverture d'une marge de crédit pour les immobilisations du projet « Papineau Numérique » - Autorisation (décision)**
 - 8.6 **Autorisation de la tenue de la séance du Conseil des maires par voie téléphonique – Autorisation (décision)**
 - 8.7 **Mandat accordé au Préfet pendant la pandémie du Coronavirus (COVID-19) – Autorisation (décision)**
9. **Questions sur le suivi des résolutions**
10. **Service de développement économique**
 - 10.1 **Rapport des activités de la MRC**
 - 10.1.1 **Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Troisième appel de projets de l'année financière 2019-2020 – Recommandation du Comité administratif (décision)**
 - 10.1.2 **Fonds de visibilité en *Petite-Nation* pour les festivals et les événements 2020-2021 – Cadre de référence - Recommandation du Comité administratif (décision)**
 - 10.1.3 **Formation du Comité de pilotage – Plan d'action « Municipalité amie des Aînés » (MADA) de la MRC (décision)**
 - 10.1.4 **Compte rendu de la réunion de la Commission de développement économique tenue le 11 février 2020 - Suivis**
 - 10.1.4.1.1 **Dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) – Déploiement de la phase 2 du projet « Papineau Numérique » (décision)**
 - 10.2 **Plan de développement et de diversification économique**
 - 10.3 **Rapport des activités d'Internet Papineau Inc. – Suivi des activités (information)**
11. **Évaluation foncière**
12. **Aménagement du territoire, ressources naturelles et environnement**
 - 12.1 **Aménagement du territoire**
 - 12.1.1 **Règlement modifiant le règlement numéro 159-2017 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'inclure les dispositions du règlement numéro 158-2017 et d'accorder une dérogation pour la reconstruction d'une partie du chemin du Lac-Gagnon Ouest, lequel est situé dans la Municipalité de Duhamel (décision)**
 - 12.2 **Ressources naturelles**
 - 12.3 **Environnement**

- 12.3.1 Environnement
- 12.3.2 Plan de gestion des matières résiduelles
- 12.3.3 Cours d'eau municipaux

12.4 Technologie de l'information et des communications

12.5 Transport

- 12.5.1 Demande d'appui - Candidature d'une ville ou d'une municipalité - Accréditation Village-relais - Ministère des Transports (MTQ) (décision)

13. Sécurité publique

13.1 Sécurité publique

- 13.1.1 Adoption des priorités de la Sûreté du Québec pour l'année 2020-2021 - Recommandation de la Commission Sécurité publique (décision)

13.2 Sécurité incendie

13.3 Cour municipale

15. Rapport des comités et des représentants

16. Calendrier des rencontres

17. Correspondance

18. Divers (sujets soumis aux dispositions de l'article 148.1 du Code municipal)

19. Délégation de compétence

20. Questions des membres et propos du Préfet

21. Questions du public

22. Levée de la séance (décision)

2. MOT DU PRÉFET

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux membres du Conseil présents ainsi qu'aux représentants des municipalités locales. Il dresse un portrait des interventions mises en place à ce jour en lien avec la pandémie du Coronavirus (COVID-19) telles que la mise en place de règles d'hygiène, le télétravail pour certains employés, la fermeture du bureau selon l'arrêté ministériel diffusé le 15 mars 2020 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Des interventions seront annoncées très prochainement pour soutenir les entreprises du territoire.

Mme Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, avise les membres du Conseil des maires que la tenue des « Ventes pour taxes » doit être maintenue pour l'instant conformément à la Loi malgré les démarches effectuées auprès du MAMH.

Monsieur le Préfet souligne la tenue d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 25 mars à 13 h00 en avec le projet d'étude sur les zones inondables réalisée par la Ville de Gatineau

4. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-03-034

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
appuyé par M. le conseiller Martin Deschênes
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

QUE :

L'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-035

ATTENDU que les membres du Conseil des maires conviennent de retirer le sujet « Adoption du règlement numéro XXX-2020 modifiant le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'inclure les dispositions du règlement numéro 158-2017 et d'accorder une dérogation pour la reconstruction d'une partie du chemin du Lac-Gagnon Ouest, lequel est situé dans la Municipalité de Duhamel » ((point 12.1.1) du présent ordre du jour ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs
appuyé par M. le conseiller Pierre Labonté
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé;

ET QUE :

L'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil des maires présents tout au long de la séance.

Adoptée.

**6. DÉPÔT ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
DU CONSEIL DES MAIRES TENUES LE 22 JANVIER ET LE 19 FÉVRIER
2020**

2020-03-036

ATTENDU les procès-verbaux des séances du Conseil des maires tenues le 22 janvier et le 19 février 2020 soient déposés au cahier des membres à titre d'information;

ATTENDU que messieurs Pierre Renaud, François Clermont et Roland Montpetit demandent des modifications aux procès-verbaux déposés (pv 22 janvier : pts 12.4.1 et 14.1 et pv 19 février : pt 10.1.3) ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
appuyé par M. le conseiller Christian Pilon
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux des séances régulières tenues le 22 janvier et le 19 février 2020 soient adoptés tels que modifiés dans le cadre de la présente séance et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée dans le cadre de la présente séance.

8. PLANIFICATION ET GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

8.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » - DÉLÉGATION DE POUVOIR AU COMITÉ ADMINISTRATIF – PROJET DE RÈGLEMENT (DÉCISION)

2020-03-037

ATTENDU que le Conseil par son règlement numéro 003-83 a constitué un Comité administratif en vertu de l'article 123 du Code municipal;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 124 du Code municipal, le Conseil peut déléguer à ce Comité certaines de ses compétences qu'il est habilité à exercer par résolution;

ATTENDU que le Conseil par son règlement numéro 065-2004 a délégué certaines compétences au Comité administratif en vertu de l'article 124 du Code municipal;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été préalablement donné le 19 février 2020, à l'effet que le présent règlement soit soumis pour adoption;

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU la résolution numéro CA-2017-02-026, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1er février 2017, recommandant au Conseil d'accepter le projet et d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » a été déposée pour le projet Fibre à la maison;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion de projet « Papineau Numérique » dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC à la firme BC2 Tactique, le tout en conformité avec la politique contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004;

ATTENDU qu'il est important d'assurer l'administration et la supervision du projet aussi efficacement que possible afin notamment de respecter les échéanciers et les exigences relatives à la reddition de comptes auprès des instances gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
appuyé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QU' :

Un règlement portant le numéro 169-2020 soit et est adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement qui ordonne, décrète et statue comme suit, à savoir :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les termes suivants signifient :

Comité :

Désigne le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté Papineau.

Conseil :

Désigne le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté Papineau

MRC :

Désigne la Municipalité Régionale de Comté Papineau.

Projet :

Désigne le projet de déploiement d'un réseau à large bande tel que décrit dans l'énoncé des travaux inclus dans l'Accord de contribution du programme « Brancher pour Innover » reproduit à l'annexe A.

ARTICLE 3 : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

En sus des compétences déjà déléguées en vertu du règlement numéro 065-2004, le Conseil délègue au Comité administratif les compétences suivantes dans le cadre de la réalisation du projet, le tout sous réserve des restrictions et limites énoncées à l'article 124 du Code municipal:

- Négocier et transiger avec les autorités fédérales et provinciales subventionnaires du projet;
- Prendre les décisions relatives à la conception et l'ingénierie du projet;
- Gérer la relation contractuelle avec le bureau de projet;
- Approuver et gérer les appels d'offres;
- Gérer les contrats octroyés suite aux appels d'offres;
- Autoriser les bons de commande, les accusés de réception et les recommandations de paiement
- Autoriser tout décaissement relatif au projet
- Négocier le contrat d'exploitation du réseau avec Internet Papineau;
- Recommander des travaux supplémentaires et/ou des changements d'envergure;
- Recommander ou autoriser des travaux préventifs et préparatoires dans le cadre des demandes de permis;
- Communiquer publiquement dans le cadre du projet;
- Prendre toute décision liée à la bonne exécution du projet.

ARTICLE 4 : RAPPORT PÉRIODIQUE

Le Comité doit préparer et soumettre au Conseil, pour chaque séance, un rapport détaillé de ses activités depuis la dernière séance.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINALES

- 5.1 Avant d'autoriser une dépense de deniers, le comité doit s'assurer qu'il y a des fonds disponibles suffisants et que cette dépense est prévue au budget.
- 5.2 Le comité doit exercer ses pouvoirs par voie de résolution adoptée lors de ses réunions.



5.3 Le présent règlement cessera de produire ses effets lorsque la reddition de compte finale du projet aura été complétée.

5.4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Papineauville à la séance du 18 mars 2020.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière, directrice générale

**8.2 AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019 –
RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF (DÉCISION)**

2020-03-038

ATTENDU que selon les travaux réalisés avec l'auditeur au cours des dernières semaines, la MRC prévoit un surplus anticipé d'environ trois cent mille dollars (300 000 \$) pour l'exercice financier 2019 ;

ATTENDU qu'en fonction desdits travaux et du surplus anticipé pour l'année 2019, il y a lieu de recommander l'affectation de la quote-part pour le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) au montant de 65 000.08 \$, lequel est dédié au remboursement de la dette de la régie intermunicipale liée au PIRVP ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-03-077, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 mars 2020, laquelle recommande au Conseil des maires d'autoriser l'affectation de la quote-part telle que présentée;

Il est proposé par M. le conseiller David Pharand
appuyé par M. le conseiller Pierre Labonté
et résolu

QUE :

Les membres du Conseil des maires autorisent l'affectation de la quote-part du PIRVP au montant de 65 000.08 \$, lequel est dédié au remboursement de la dette de la régie intermunicipale liée au PIRVP;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Monsieur Pierre Renaud, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, demande le vote.

# VOIX	POUR	CONTRE	ABSENT	TOTAL
24	20	4	0	24

Adoptée à la majorité.

Messieurs Robert Bertrand, maire de la Municipalité de Mayo, Jean-Paul Descoeurs, maire de la Municipalité de Lac-Simon, Pierre Renaud, maire de la Municipalité de Canton de Lochaber-Partie-Ouest et Louis Venne, maire de la Municipalité de Lac-des-Plages enregistrent leur dissidence.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

**8.3 OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT POUR LES
IMMOBILISATIONS DU PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » -
AUTORISATION (DÉCISION)**

2020-03-039

ATTENDU le règlement numéro 167-2019 « Règlement d'emprunt visant la gestion du projet « Fibre Papineau », adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 septembre 2019;

ATTENDU que le Conseil des maires est autorisé à emprunter une somme maximale de 9 871 112 \$ sur une période de vingt (20) ans;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-03-079, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 mars 2020, autorisant l'ouverture d'un compte bancaire pour le projet « Papineau numérique »;

ATTENDU que suite à la réception de l'approbation par la ministre des Affaires municipales et Habitation (MAMH) à l'égard du règlement d'emprunt numéro 167-2019, il sera nécessaire de procéder à l'ouverture d'une marge de crédit pour les immobilisations du projet « Papineau numérique » afin d'assurer la disponibilité des liquidités nécessaires pour le paiement des fournisseurs et de couvrir la période de réception des subventions en provenance des paliers gouvernementaux;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-03-080, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 mars 2020, recommandant au Conseil des maires l'ouverture d'une marge de crédit dédié au projet « Papineau numérique »;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
appuyé par M. le conseiller Pierre Labonté
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et autorise l'ouverture d'une marge de crédit pour les immobilisations du projet « Papineau numérique » conformément au règlement numéro 167-2019 et à l'autorisation du MAMH à cet égard;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**8.6 AUTORISATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES
PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE**

2020-03-040

ATTENDU le communiqué de presse intitulé « Pandémie de la COVID-19 » des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel et les élus municipaux » et diffusé le 15 mars 2020 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant, notamment la tenue des séances de Conseil à sans public et la participation des élus par tout moyen de communication (téléphone, visioconférence);

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
appuyé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires autorise la tenue des séances du Conseil des maires sans public et la participation des élus par tout moyen de communication (par voie téléphonique), et ce, jusqu'à nouvel ordre conformément à la directive émise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, le 15 mars 2020;

ET QUE :

Le Préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont mandatés pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

8.7 MANDAT ACCORDÉ AU PRÉFET PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 - AUTORISATION

Considérant, notamment l'article 937 du *Code municipal du Québec*, les membres du Conseil des maires ne jugent pas nécessaire d'adopter une résolution à cet égard.

9. QUESTIONS SUR LE SUIVI DES RÉSOLUTIONS

10. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA MRC

10.1.1 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) – TROISIÈME APPEL DE PROJETS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019-2020 – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-03-041

ATTENDU que le 10 août 2015, la MRC de Papineau a adhéré officiellement à l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU que les organismes admissibles aux sommes du FDT sont les municipalités, les organismes municipaux, la MRC, les organismes à but non lucratif et incorporés, les coopératives non financières, les organismes de la culture, de l'environnement, du patrimoine couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-080, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 mai 2018, portant sur l'adoption de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie liés à l'entente relative au FDT conclue avec le MAMOT;

ATTENDU que pour l'appel de projets se terminant le 20 février 2020, dix-sept (17) projets identifiés au tableau 1 et faisant partie intégrante de la présente résolution ont été déposés auprès de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les sommes demandées pour l'ensemble des projets totalisent un montant de 367 016 \$ (incluant un projet municipal);

ATTENDU la recommandation des professionnels du Service du développement du territoire de la MRC de Papineau à l'égard des projets admissibles dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-03-093, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue 4 mars 2019, recommandant le choix des projets présentés dans le cadre du troisième appel de projets de l'année financière 2019-2020 de la PSPS;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
appuyé par M. le conseiller Christian Pilon
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et autorise la contribution prévue aux projets identifiés au tableau 1, et ce, pour un montant total 202 558 \$, dont 197 558 \$ sont affectés aux projets réguliers et 5 000 \$ sont affectés à un projet municipal;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

10.1.2 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION POUR LES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2020-2021

CM-2020-03-042

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-235, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, approuvant la Stratégie identitaire et la stratégie promotionnelle touristique de la MRC de Papineau ainsi que le plan d'action qui y est rattaché ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les deux prochaines années en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-237, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, approuvant la répartition de la somme résiduelle disponible dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2015-2020, dont un fonds de promotion événementielle représentant un montant de 25 000\$;

ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles;

ATTENDU que lors de la rencontre du Comité touristique tenue le 20 janvier 2020, celui-ci a défini des critères d'admissibilité et d'évaluation desdites activités afin d'encadrer la gestion du fonds et l'attribution des sommes ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-03-094, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 mars 2020, recommandant au Conseil des maires les modalités proposées dans le cadre de la gestion du Fonds de promotion événementielle;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Labonté
Appuyé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE:

Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif sur les modalités proposées par le Comité touristique concernant le Fonds de promotion événementielle afin d'en assurer la gestion et d'établir le mode d'attribution des sommes, lequel pourra être annoncé dès l'approbation obtenue par le Conseil des maires;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**10.1.3 FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE – PLAN D’ACTION
« MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » (MADA) DE LA MRC**

2020-03-043

ATTENDU la résolution numéro 2016-09-246, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 12 septembre 2016, autorisant le dépôt des demandes de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et du Programme de Politique familiale municipale (PFM);

ATTENDU les réponses positives relatives aux demandes de financement en provenance du Ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés dans le but de réviser la Politique familiale de la MRC et la démarche MADA;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-236, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2019, approuvant la Politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau révisée ainsi que le plan d’action qui en découle ;

ATTENDU conformément à l’axe d’intervention « Organisation municipale et communautaire », il est prévu qu’un comité de suivi soit formé afin d’assurer les suivis de ladite politique;

ATTENDU les exigences signifiées par le ministère de la Famille et le Secrétariat des aînés concernant la formation d’un Comité de pilotage en relation avec la révision de ladite politique;

Il est proposé par M. le conseiller David Pharand
appuyé par M. le conseiller Christian Pilon
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires ratifie la composition du comité de pilotage formé en 2017, lequel fut mandaté pour réviser la Politique familiale et des aînés de la MRC conformément aux exigences du ministère de la Famille et du Secrétariat des aînés;

QUE :

Le Conseil des maires confirme la nomination des personnes suivantes à titre de membre dudit comité de pilotage :

- Roland Montpetit – Élu responsable des questions famille et ainée
- Luc Trottier – Président de la TDS Papineau et représentant des familles
- Michel Therien – Membre de la TCARO et représentant des aînés
- Sylvie Durocher Directrice de Prévention CÉSAR et représentante des jeunes
- Fanny St-Amour, Coordinatrice de la démarche de mise à jour;

QUE :

Le Conseil des maires adopte le tableau portant sur les représentants de la MRC au sein de ses divers commissions et comités pour l’année 2017 en tenant compte des changements et des ajouts faits par les membres séance tenante;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

QUE :

Les représentants de la MRC au sein de ses divers comités¹ soient admissibles au remboursement des frais de déplacement, de représentation ainsi qu'à une rémunération (jetons de présence) sur présentation des pièces justificatives, le tout en conformité à la réglementation et à la Loi applicables.

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit mandatée pour assurer les suivis de la présente décision

Adoptée.

10.1.4 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TENUE LE 11 FÉVRIER 2020

Les membres du Conseil prennent connaissance du compte rendu de la réunion de la Commission du développement économique tenue le 11 février 2020.

10.1.4.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU CANADA (CRTC) – DÉPLOIEMENT DE LA PHASE 2 DU PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » (DÉCISION)

2020-03-044

ATTENDU que dans la politique réglementaire de télécom 2016-496 du CRTC, le CRTC a établi l'objectif du service universel, à savoir que les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans fil mobiles. Pour favoriser l'accès des Canadiens à ces services, le CRTC a déterminé qu'il établirait un mécanisme de financement (c.-à-d. le Fonds pour la large bande) afin d'aider à financer l'accès continu aux services de télécommunication de base qui font partie de l'objectif du service universel et à éliminer les écarts en matière de connectivité;

ATTENDU la présentation du projet « Papineau Numérique 2 », au Comité administratif lors de la séance tenue le 4 mars 2020, à la commission de développement économique le 11 mars 2020 ainsi qu'au Conseil des maires le 18 mars 2020;

ATTENDU que le projet « Papineau Numérique 2 » permettrait de compléter le projet « Papineau Numérique 1 », d'étendre le réseau de fibre optique à des secteurs mal desservis en Internet haute vitesse et d'améliorer la résilience du réseau actuel;

ATTENDU la recommandation émise le 11 mars 2020 par la Commission de développement économique à l'égard du projet « Papineau Numérique 2 » visant, notamment, l'acceptation dudit projet;

ATTENDU qu'il est possible de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme du CRTC « Fonds pour la large bande – Deuxième appel de demandes »;

ATTENDU que la date limite pour présenter un projet dans le cadre du programme du CRTC « Fonds pour la large bande – Deuxième appel de demandes » est le 27 mars 2020;

¹ Il s'agit de comités sous l'égide de la MRC de Papineau

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-019, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 janvier 2020, relative à l'octroi d'un contrat de services à monsieur David Pineault à titre de consultant externe pour la préparation et le dépôt de la demande de subvention liée au déploiement de la phase II du projet « Papineau numérique », et ce, sur une base horaire pour un maximum de 15 000\$;

ATTENDU qu'un contrat de services a été octroyé à la firme « Génicom » dans le cadre de la préparation de ladite demande d'aide financière;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
appuyé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires accepte le projet « Papineau Numérique 2 », tel que présenté et autorise la MRC à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme du CRTC « Fonds pour la large bande – Deuxième appel de demandes »;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis;

ET QUE :

La Commission de développement économique soit et est mandatée pour coordonner la démarche prévue dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet.

Adoptée.

10.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Aucun sujet n'est abordé à l'égard de ce point dans le cadre de la présente séance.

10.3 RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INTERNET PAPINEAU INC. – SUIVI DES ACTIVITÉS

Aucun sujet n'est abordé à l'égard de ce point dans le cadre de la présente séance.

11. ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet n'est abordé à l'égard de ce point dans le cadre de la présente séance.

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

12.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 159-2017 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'INCLURE LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 158-2017 ET D'ACCORDER UNE DÉROGATION POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-GAGNON OUEST, LEQUEL EST SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL

Ce sujet est retiré du présent ordre du jour conformément à la résolution 2020-03-035 et reporté à une séance ultérieure du Conseil des maires.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

12.2 RESSOURCES NATURELLES

12.3 ENVIRONNEMENT

12.3.1 ENVIRONNEMENT

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.3.2 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.3.3 COURS D'EAU MUNICIPAUX

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.4 TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.5 TRANSPORT

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.5.1 DEMANDE D'APPUI - CANDIDATURE D'UNE VILLE OU D'UNE MUNICIPALITÉ - ACCRÉDITATION VILLAGE-RELAIS - MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) (DÉCISION)

2020-03-045

ATTENDU que le Programme de Village relais du ministère des Transports du Québec favorise le développement local et régional, vise à accroître la sécurité routière et contrer les effets de la fatigue au volant;

ATTENDU la demande de la Municipalité de Val-des-Bois signifiant à la MRC de Papineau la volonté de se porter candidate pour l'obtention de l'appellation Village-relais;

ATTENDU que la Municipalité répond aux critères de base qui consistent à être située sur une route stratégique priorisée par le ministère des Transports, de compter moins de 10 000 habitants et posséder tous les services de base exigés par la charte qualité;

ATTENDU que la Municipalité de Val-des-Bois a la capacité d'offrir des aménagements de qualité, tout en répondant à un objectif de sécurité routière et de développement local et régional;

ATTENDU que cet apport à la Municipalité de Val-des-Bois s'avère être un outil supplémentaire de rayonnement régional;

ATTENDU que la Municipalité de Val-des-Bois lie deux régions administratives soit celle de l'Outaouais et celle des Laurentides et elle unit quatre territoires de MRC (Papineau, Antoine-Labelle, Collines-de-l'Outaouais et Vallée-de-la-Gatineau);

ATTENDU que Tourisme Outaouais a développé la route touristique intitulée « Les Chemins d'eau » et qu'une boucle, située, notamment sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Bois, a été intégrée à ladite route;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Labonté
appuyé par M. le conseiller Martin Deschênes
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires de la MRC de Papineau recommande le dépôt de la candidature de la Municipalité de Val-des-Bois en vue de l'obtention de l'accréditation Village-relais auprès du ministère des Transports du Québec;

ET QU' :

Une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre des Transports du Québec (MTQ), monsieur Francois Bonnardel ainsi qu'à la Municipalité de Val-des-Bois.

Adoptée.

13.1 Sécurité publique

13.1.1 ADOPTION DES PRIORITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2020-2021 - RECOMMANDATION DE LA COMMISSION SÉCURITÉ PUBLIQUE (DÉCISION)

2020-03-046

ATTENDU l'entente conclue entre la MRC de Papineau et la Sûreté du Québec concernant les services policiers offerts sur son territoire;

ATTENDU les priorités ciblées par la Sûreté du Québec, lesquelles se définissent comme suit :

- Maintenir la visibilité dans toutes les Municipalités de la MRC ;
- Poursuivre la lutte antidrogue sur l'ensemble du territoire de la MRC ;
- Poursuivre les efforts pour contenir les crimes contre la propriété sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU que la Commission de la sécurité publique recommande la poursuite des priorités de la Sûreté du Québec pour les années 2020-2021 au sein des municipalités de la MRC en date du 3 mars 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
appuyé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Conseil des maires approuvent les recommandations de la Commission de la sécurité publique (CSP) quant aux priorités 2020-2021 de la Sûreté du Québec, lesquelles sont énumérées au préambule de la présente résolution;

ET QUE :

Le coordonnateur en sécurité publique de la MRC de Papineau transmette une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec en guise de suivi.

Adoptée.

13.2 Sécurité incendie

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

13.3 Cour municipale

Aucune information n'est déposée dans le cadre de la présente séance.

14. Rapport des comités et des représentants



Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

15. Demandes d'appui

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

16. CALENDRIER DES RENCONTRES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

17. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

18. DIVERS (sujets soumis aux dispositions de l'article 148.1 du Code municipal)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

19. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

20. QUESTIONS DES MEMBRES ET PROPOS DU PRÉFET

**20.1 INVESTISSEMENT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)
MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL**

M. David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel, informe les membres du Conseil qu'un communiqué de presse sera diffusé sous peu en lien avec l'octroi d'une subvention pour le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRLL) au montant de quatre millions dollars (4M\$).

21. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée dans le cadre de la présente séance.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-03-047

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Renaud
appuyé par M. le conseiller Jean-Pierre Descoeurs
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée. Il est 20 h 55.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**



Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet